



Conseil communal de la Ville de Pully
Le bureau

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 10 décembre 2025

sous la Présidence de Monsieur Patrick DU BOIS, Président

Préavis 28-2025 Infrastructures techniques au Quai Milliquet

**Crédit d'investissement pour la construction et la transformation
d'infrastructures publiques et pour la démolition du chalet route du Port 1**

Crédit d'investissement demandé CHF 566'000.00 TTC

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 28-2025 du 22 octobre 2025,
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,
vu le préavis de la Commission des finances,
vu l'amendement de la Municipalité modifiant le point 3 et supprimant le point 4 des conclusions du préavis,

décide

1. de valider la démolition du chalet de la Route du Port 1 (parcelle N° 808, bâtiment N° 1248 ECA) ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 134'000.00 TTC destiné à financer les travaux de démolition du chalet du Port et remise en état de ses abords, montant à prélever tout ou partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
3. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 402'000.00 TTC destiné à financer les travaux de construction d'un bâtiment de 7 cabines, dont 1 PMR, et 4 urinoirs (CHF 376'000.00 TTC), ainsi que les travaux de transformation de l'édicule ouest du Quai Milliquet (CHF 26'000.00 TTC), montant à prélever tout ou partie sur les disponibilités de la bourse communale ;

4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché ;
5. d'autoriser la Municipalité à amortir ces dépenses par annuités égales sur 30 ans.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le Président



Patrick DU BOIS

La Secrétaire



Francine MEDANA

